

# 1. 2013-2015 : UNE TOLÉRANCE DE CIRCONSTANCE

## Un carcan temporairement desserré

Le 25 avril 2013, plus d'une centaine de journalistes turcs assistaient à une conférence de presse historique du PKK dans le nord de l'Irak : les leaders de l'organisation y annonçaient leur prochain retrait de Turquie dans le cadre des négociations de paix. Le lendemain, les photos des chefs du PKK faisant leur déclaration devant le portrait d'Abdullah Öcalan s'étaient en une de tous les quotidiens. Même le journal nationaliste Sözcü arborait cette image en une, accompagnée d'un titre dépité : « Seul Sözcü n'y était pas. »

Cet événement aurait été impensable encore quelques semaines plus tôt. Non seulement un petit nombre de ces médias auraient dépêché leurs reporters au mont Kandil, mais tous ceux qui l'auraient fait auraient certainement été poursuivis sur le fondement de la loi antiterroriste. Tout journaliste accordant la parole à des représentants du PKK, même pour les critiquer, était alors accusé de « faire la propagande d'une organisation terroriste » et menacé d'emprisonnement. Illustrer un article par une photo de membres du PKK ou évoquer l'organisation sans la qualifier de « terroriste séparatiste », déclenchait aussitôt des poursuites.

Jusqu'à une décision de la Cour suprême de mai 2012, désigner le chef du PKK comme « M. Öcalan » était considéré comme une marque de respect équivalant à « faire l'apologie d'un criminel », délit passible de trois ans d'emprisonnement. Photographes et cameramen avaient toutes les peines du monde à rendre compte de manifestations, funérailles ou autres rassemblements prokurdes en écartant les images de drapeaux, portraits, ou même vêtements aux couleurs nationales kurdes, qui pouvaient être assimilées à de la « propagande ». Leur présence à ce type d'événements pouvait de toutes façons suffire à les inculper pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Si l'euphorie d'avril 2013 est vite retombée, une relative tolérance judiciaire pour le traitement de la question kurde dans les médias s'est maintenue pendant deux ans. En avril 2015, Maître Özcan Kiliç, avocat d'Özgür Gündem et d'autres médias prokurdes, reconnaissait ne plus avoir que quelques dossiers en cours : « Pour nous, le rythme [des poursuites] s'est beaucoup ralenti », notait-il, en évoquant a contrario les retraits de contenus en cascade sur Internet ou la multiplication des procès pour « insulte » à Erdogan.

Débarassés du carcan du vocabulaire obligatoire, les médias couvraient la question kurde en fonction de leurs propres affinités politiques : les principaux médias mainstream avaient adopté une attitude globalement favorable au processus de paix, tandis que les nationalistes de gauche et de droite y restaient farouchement hostiles. Les médias proches de la confrérie Gülen, d'abord enthousiastes, avaient progressivement adopté une approche plus sceptique après leur divorce d'avec le gouvernement, réintroduisant régulièrement l'adjectif « terroriste » pour désigner le PKK et utilisant parfois les négociations pour attaquer Recep Tayyip Erdogan<sup>1</sup>.

De nombreux journalistes du sud-est, méfiants et amers face à la brusque conversion de certains grands médias nationaux d'une couverture sécuritaire à une couverture « compatissante » de la question kurde, n'y voyaient qu'un signe de plus de leur manque d'indépendance. Dénonçant « un plan de communication gouvernemental » et même une forme d'« autocensure » dans la surenchère enthousiaste de certains médias mainstream en avril 2013, ils insistaient sur le rôle spécifique des médias locaux : maintenir le processus de paix les pieds sur terre pour mieux le faire avancer.

Au cours de ces deux ans de négociations avec le PKK, la rhétorique gouvernementale vis-à-vis du mouvement kurde a été en dents-de-scie. Les échéances électorales successives, le mouvement de protestation du parc Gezi ou encore le siège de Kobane, par exemple, ont ponctuellement entraîné des discours très offensifs de part et d'autre et laissé présager la rupture du dialogue. Autant d'aléas qui ont trouvé leur écho dans la presse. Dans un rapport d'octobre 2013<sup>1</sup>, le think tank International Crisis Group observait que dans les médias, « un mélange déconcertant de couverture incomplète, biaisée et parfois courageuse sur le PKK, le processus de paix et les réformes nécessaires constitue [...] un autre symptôme du manque de stratégie politique claire, cohérente et affirmée de la Turquie. »

## Les pressions n'ont jamais vraiment disparu

Même s'ils étaient incomparablement moins nombreux qu'auparavant, des procès abusifs continuaient cependant d'être ouverts contre des médias du fait de leur couverture de la question kurde, alors même que le processus de paix battait son plein. Le rédacteur en chef d'Özgür Gündem, Reyhan Çapan, est actuellement poursuivi dans neuf affaires différentes en raison d'articles publiés en février-mars 2014. Accusé d'avoir « repris les déclarations ou communiqués » du PKK et de « faire la propagande » de l'organisation, le journaliste est passible d'une peine maximale de 45 ans de prison en vertu de la loi antiterroriste. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire Demokratik Ulus, Arafat Dayan, risque quant à lui jusqu'à 90 ans de prison dans le cadre de dix-huit procès pour « propagande » du PKK. En décembre 2014, la directrice de publication d'Özgür Gündem, Eren Keskin, a été reconnue coupable de « dénigrement de la nation turque et de l'État » (article 301 du code pénal) pour avoir dénoncé des viols commis par un militaire.

La couverture du processus de paix elle-même n'était pas sans tabou, et la pression était loin de n'être que judiciaire. La publication par le quotidien

→  
Tous les médias turcs  
sont présents lorsque  
les leaders du PKK  
annoncent le retrait  
de l'organisation de  
Turquie. (Mont Kandil,  
au nord de l'Irak,  
25 avril 2013)

